

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION 3 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 17 OCTOBRE 2019

Procès-verbal du conseil d'administration du 11 juillet 2019

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu la décision n°2019-068 en date du 4 juillet 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procèsverbal du conseil d'administration extraordinaire du 11 juillet 2019 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : /

Nombre d'abstentions : /

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

